



DÉCISION N° 19-2021

Objet : Appel d'offres n° 2021M04A - Entretien des locaux municipaux

Le Maire de la Commune de Vert-Saint-Denis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 énumérant la liste des affaires pour lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer ses attributions au Maire,

VU le code de la commande publique et notamment son article L.2124-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

CONSIDÉRANT que la commune a procédé à un appel d'offres ouvert pour un marché d'entretien des locaux pour 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum conformément à l'article R.2162-13 et 14 du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché n°2021M04A relatif l'entretien des locaux communaux :

Pour le lot n° 1 - Entretien courant des locaux

**Société C.CLAIR & NETT
23, rue Pierre et Marie CURIE
77380 COMBS LA VILLE**

Pour le lot n° 2 - Entretien de la vitrerie

**Société C.CLAIR & NETT
23, rue Pierre et Marie CURIE
77380 COMBS LA VILLE**

Article 2 : DIT que les dépenses seront réglées par application des prix unitaires selon les modalités du marché.

Article 3 : DIT que le présent marché est conclu pour une période de 12 mois renouvelable 3 fois.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un Recours devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5: La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et au recueil des actes administratifs de la Commune.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le préfet du Département de Seine-et-Marne
- M. le trésorier de la trésorerie Sénart GPL

Fait à Vert-Saint-Denis,
Le 8 juillet 2021

Le Maire,
Eric BARELLE

